



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



Siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189
59524 HAZEBROUCK
Téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2022 Compte rendu des délibérations

Le 26 avril 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à CAËSTRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé à 1/3 des présents.

Date de la convocation : 13/04/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 81 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Didier ROUSSEL	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE

M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Clément VERLET	Délégué suppléant	OCHEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Xavier BECQUART	Déléguée suppléant	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Didier BILLIET	Délégué titulaire	STAPLE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. François PATOU	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Dominique CHARLEMAGNE	Délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Guillaume CARTON	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WULVERDINGHE
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE

POUVOIRS : 22

M. Paul-Loup TRONQUOY, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M Arnaud DEVILLEZ
M. Christophe BECUE, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Alexandre BARLOY, délégué titulaire de FLETRE a donné pouvoir à M. Philippe MASQUELIER
M. Cédric TROLET, délégué titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à Mme Valérie VANHERSEL
M. Jérôme VERMERSCH, délégué titulaire de HONDSCHOOTE a donné pouvoir à M. Hervé SAISON
M. Jean-Philippe BOONAERT, délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean Luc DECOSTER
M. Dominique WALBROU, délégué titulaire de LE DOULIEU a donné pouvoir à Mme Bernadette DELANGUE
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Stéphanie PORREYE, déléguée titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN

M. Michel DERAÈVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Alain DAVROUX, délégué titulaire de STEENE a donné pouvoir à M. Samuel DEGEZELLE
M. Yves DEBRUYNE, délégué titulaire de STEENVOORDE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
M. Pascal IOOS, délégué titulaire de WEMAERS-CAPPEL a donné pouvoir à Mme Laurence BARROIS
Mme Anne VANPEENE, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE

VOTANTS : 103

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Ordre du jour

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical

2° - Finances et marchés publics

- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du résultat
- Budget supplémentaire 2022
- Fiscalisation de la cotisation 2022 due par la Commune de Laventie

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Point sur les négociations avec GRDF : renouvellement du contrat de concession gaz au périmètre de la concession historique

4° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

5° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Appel à projet 2022 - LIN : isolation des combles perdus par anas de lin
- Programme ACTEE 1 - aide spécifique pour les frais de Maitrise d'œuvre
- Programme ACTEE 2 PEUPLIER (bâtiments culturels) - Convention d'entente avec la FDE 80 territoire d'énergie Somme
- Programme ACTEE 2 PEUPLIER (bâtiments culturels) - Déclinaison opérationnelle

- Programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 - Convention d'entente avec le SE 60, le SIDEN SIAN NOREADE, la Commune de Beauvais, le CCAS de Beauvais et Beauvais Agglomération
- Modifications de montant des prises en charge pour ACTEE 2 SEQUOIA 1- Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments éducatifs

8° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Présentation Film Pédagogique IRVE

Rapport de Jean-Luc DEBERT, Vice-Président :

Diffusion d'un film pédagogique sur l'utilisation des bornes IRVE.
A relayer sur les sites internet des communes et les réseaux sociaux des communes

⇒ Le film est téléchargeable sur le site internet du Syndicat :

<http://www.siecf.fr/fr/actualite/9481>

Agenda Prévisionnel

- **Réunion d'informations sur le décret tertiaire et la plateforme OPERAT**
Rapport de Hervé DELVA, Vice-Président :



La mise en place du Décret Tertiaire et de la plateforme OPERAT sont des sujets d'actualité.

Le SIECF TE Flandre propose une réunion d'information par visio conférence TEAMS, le **MARDI 24 mai à 10h**

L'invitation sera adressée à toute les communes et tous les délégués.
Les services techniques des communes peuvent également assister à cette réunion.

Points d'actualité

- **Recrutement Assistant de gestion budgétaire**

Suite à la demande de Valérie SUTTER, assistante comptable pour une mise en disponibilité pour suivi de conjoint muté à l'étranger, nous recrutons un assistant de gestion budgétaire pour une prise de fonction en septembre.

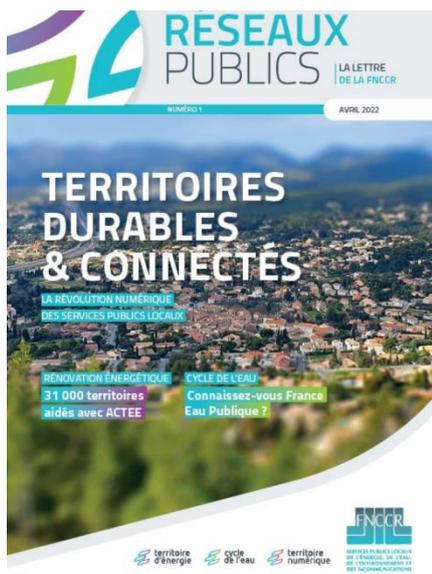
L'annonce se trouve sur notre site internet : <http://www.siecf.fr/fr/information/8174/recrutement>



- **Succès de l'ACTEE Tour organisé le 9 mars à Morbecque**



- **Le Syndicat à l'honneur dans le magazine « Réseaux Publics » de la FNCCR :**



A télécharger

<https://www.fnccr.asso.fr/article/reseaux-publics-avril-2022/>

- **Signature de la DSP avec GRDF pour la desserte en gaz de St PIERRE-BROUCK et CAPPELLE-BROUCK**



Points d'actualité - Dossiers de subvention

- **Programme de borne IRVE - Rapport de Michel DECOOL – Président :**

- Accord de la sous préfecture pour une **subvention de 378 945 € au titre du programme DSIL**
→ Pour l'implantation de bornes IRVE dans le cadre du programme de déploiement 2022 / 26
- Accord de principe pour une aide au titre du fonds FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) *Montant à déterminer*



- **Programme de la FNCCR – ACTEE 2 SEQUOIA 3**

- Accord pour une **subvention d'un montant de 106 500 € pour le SIECF** (451 854€ pour le groupement)
- Dossier **en partenariat avec le Syndicat d'énergie de l'Oise, la CA de Beauvais, Noréade et le SIECF**
- **8 bâtiments accompagnés pour la Flandre**

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Un programme national innovant
pour la rénovation énergétique
des bâtiments publics

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Madame Danielle VANMAELE est élue secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 24 janvier 2022

Le compte rendu du Comité syndical du 24 janvier 2022 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.siecf.fr.

Il est adopté à l'unanimité.

2° - Finances et marchés publics

DELIBERATION N° 26042022/D01 - FINANCES PUBLIQUES Compte de Gestion 2021

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2021,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26042022/D02 - FINANCES PUBLIQUES Compte Administratif 2021

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances :

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'année		- 673 579,79 €
Résultat antérieur		546 207,43 €
Résultat cumulé		- 127 372,36 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'année		1 146 095,81 €
Résultat antérieur		1 250 315,61 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)		954 294,22 €
Résultat cumulé		1 442 117,20 €
BESOIN DE FINANCEMENT		
Résultat cumulé de la section d'investissement		- 127 372,36 €
Restes à réaliser en recettes		2 596 370,80 €
Dépenses engagées non mandatées		3 763 986,51 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation		- 1 294 988,07 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)		1 294 988,07 €

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2021,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Comité élit Jean Luc Cleenewerck, président chargé de la présente délibération. Monsieur Michel Decool, Président du SIECF TE Flandre assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Adoption :

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26042022/D03 - FINANCES PUBLIQUES
Affectation du Résultat 2021

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances :

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2021 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'année	- 673 579,79 €
Résultat antérieur	546 207,43 €
Résultat cumulé	- 127 372,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'année	1 146 095,81 €
Résultat antérieur	1 250 315,61 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)	954 294,22 €
Résultat cumulé	1 442 117,20 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
Résultat cumulé de la section d'investissement	- 127 372,36 €
Restes à réaliser en recettes	2 596 370,80 €
Dépenses engagées non mandatées	3 763 986,51 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	- 1 294 988,07 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	1 294 988,07 €

BUDGET 2022	
Ligne budgétaire 001 débit	127 372,36 €
Ligne budgétaire 001 crédit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	147 129,13 €
Compte 1068 (Crédit)	1 294 988,07 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 26042022/D04 - FINANCES PUBLIQUES
Budget Supplémentaire 2022**

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice-Président chargé des finances:

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du comité du 29 novembre 2021,

Vu le budget primitif adopté lors du comité du 24 janvier 2022,

Vu l'affectation du résultat 2021,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget supplémentaire 2022 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 974 155,93 €.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 26042022/D05 - FINANCES PUBLIQUES
Modification modalités de perception de la cotisation 2022
pour la commune de LAVENTIE**

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERK, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir modifier la délibération du 24 janvier 2022, concernant les modalités de perception de la cotisation 2022 pour la commune de Laventie :

- fiscalisation pour la compétence Eclairage Public pour un montant de 18 223.20€

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

**3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique
(AOD) GAZ**

**Délibération N° 26042022 / D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la
distribution publique (AOD) GAZ : Renouvellement du contrat de concession Gaz au
périmètre de la concession historique**

Exposé et proposition – Rapport de M Franck MEURILLON Vice – Président :

Le SIECF TE Flandre exerce pour le compte de 94 communes de son territoire la compétence autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Dans ce cadre, le SIECF a signé en 2003, un contrat de concession avec GRDF pour la concession dite historique concernant les communes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaëre, Pitgam, Quaëdypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caëstre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoëde, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence, elles sont intégrées au contrat historique par avenant, depuis le 1^{er} janvier 2014.

La FNCCR (dont le SIECF est adhérent), et GRDF finalisent un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution et fourniture de gaz naturel. Le modèle de contrat a été modernisé pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique notamment le raccordement de sites de production renouvelable, la transmission de données pour permettre aux Syndicats d'énergie d'élaborer et suivre leurs politiques énergétiques locales.

Le modèle intègre également une nouvelle procédure de programmation des investissements : schéma directeur d'une durée égale à celle du contrat, décliné en plans pluriannuels d'investissements et programmes annuels. Conjugué avec un mécanisme de sanction financière, ce dispositif permettra de mieux orienter et contrôler les travaux d'amélioration et développement du réseau de gaz. La revalorisation des redevances permettra en outre de contribuer à financer d'ambitieux programmes.

Aussi,

Vu l'accord de principe donné par le Bureau Syndical du 28 février 2022

Il est proposé au Comité :

- D'autoriser le Président du SIECF TE Flandre, assisté des Vice-Présidents à négocier avec GRDF un nouveau contrat de concession conforme au projet de nouveau modèle national ;
- De prendre note que le nouveau contrat négocié fera l'objet d'une présentation et d'un vote lors d'une prochaine réunion de Comité syndical.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4° - Compétence Eclairage public

Délibération N° 26042022 / D07 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Arnaud DEVILLEZ Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

Délibération N° 26042022 / D08 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Appel à projet 2022 - LIN : Isolation des combles perdus par anas de lin

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF TE Flandre souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE, Solaire et Lin.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019 et la réunion du 29 avril 2021.

Le Comité syndical a déjà émis un avis favorable à la reconduction des appels à projets MDE et SOLAIRE lors de sa réunion du 24 janvier 2022.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'appel à projet Lin pour l'année 2022, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projet LIN est doté d'un fond de concours de 10 000 € pour l'année 2022,
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base du règlement détaillé (règlement en annexe),
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2022 et avant le 15 Octobre 2022,
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider l'appel à projet tels que présenté ainsi que le règlement en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 26042022 / D09 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE 1 - Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'oeuvre

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Comité syndical a fixé les modalités de déclinaison opérationnelle du programme ACTEE 1.

Par avenant en date du 18 mars 2022, la FNCCR a octroyé un fond complémentaire au SIECF dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce fond concerne la prise en charge d'une partie des dépenses de maîtrise d'oeuvre.

Il est proposé au Comité syndical :

- de valider le principe de reversement aux Communes selon le tableau ci-après :

Commune	Bâtiment - adresse	Type de travaux	Coût total HT des frais de Maîtrise d'œuvre éligibles ACTEE 1 à	Reversement à la commune
BOESCHEPE	école Louis Pasteur - rue de la gare	rénovation thermique de l'école : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, toiture	9 000,00 €	3 600,00 €
BERGUES	beffroi - place Henri Billiaert	menuiseries extérieures	4 338,50 €	1 735,40 €
BROUCKERQUE	école - 4 rue abbé de Béco	extension (50%) et réhabilitation (50%) de l'école primaire : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, toiture	68 167,57 €	27 267,03 €
ESTAIRES	école Jacques Prévert - 44 rue Jules Ferry	rénovation de 4 salles de classes : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, isolation des combles et des rampants	15 504,10 €	6 201,64 €
FLEURBAIX	centre petite enfance - 12bis rue de la quesne	traitement de l'air intérieur	13 180,00 €	5 272,00 €
FLEURBAIX	SALLE DES SPORTS	rénovation énergétique de la salle sports	15 239,37 €	6 095,75 €
FLEURBAIX	salle omnisports Richard Saputa		5 500,00 €	2 200,00 €
HONDSCHOOTE	école Coornaert - 15 rue des trinitaires	réhabilitation du groupe scolaire : mode de chauffage, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, isolation des combles et des rampants	7 696,00 €	3 078,40 €
HONDSCHOOTE	mairie - 1bis place du général de Gaulle	réfection de la toiture : isolation des combles et des rampants	34 873,25 €	13 949,30 €
HOUTKERQUE	école - 14 contour de l'église	extension (20%) et rénovation (80%) de l'école : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	10 796,56 €	4 318,62 €
KILLEM	école maternelle Jules Ferry - 70 rue de la brasserie	extension (50%) et rénovation (50%) de l'école : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	5 159,98 €	2 063,99 €
MERVILLE	école Victor Hugo - 1 bld Victor Hugo	mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	265 316,35 €	106 126,54 €
METEREN	mairie - place César Berreman	menuiseries extérieures, éclairage intérieur	37 950,00 €	15 180,00 €
METEREN	salle des fêtes - rue nationale	mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur	17 828,57 €	7 131,43 €
NIEPPE	cuisine centrale - 821 rue d'Armentières	mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur	6 457,85 €	2 583,14 €

SAINT JANS CAPPEL	école Sagary - 92 rue de berthen	rénovation de l'école : isolation intérieure et éclairage intérieur	1 280,00 €	512,00 €
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	médiathèque - 44 route nationale	mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	8 114,97 €	3 245,99 €
SOCX	école des grands chênes - chemin des écoles	réhabilitation thermique générale de l'école : mode de chauffage, menuiseries extérieures, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	20 272,50 €	8 109,00 €
THIENNES	salle polyvalente - rue du stade	surélévation (60%) et rénovation (40%) : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, toiture	1 200,00 €	480,00 €
VIEUX BERQUIN	salle polyvalente - espace louis de berquin - 27 rue de l'abbé lemire	transformation chapelle en salle des mariages et salle du conseil municipal : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, traitement de l'air intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	21 321,00 €	8 528,40 €
WATTEN	ancien cinéma - 8 rue st antoine	mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	18 314,32 €	7 325,73 €
WEMAERS CAPPEL	salle communale et école maternelle - 82 route de watten	réhabilitation (30%) et extension (40%) salle cumunale + accès PMR école maternelle (30%) : mode de chauffage, menuiseries extérieures, éclairage intérieur, toiture, isolation des combles et des rampants	3 765,44 €	1 506,18 €
Z EGERSCAPPEL	Vestiaire stade - rue du stade	isolation extérieure	450,00 €	180,00 €
			Total reversé aux communes	236 690,53 €

- d'autoriser le Président du SIECF à signer avec les Maires des Communes concernées, une convention. Il est précisé que les reversements auront lieu lorsque le SIECF aura perçu les sommes de la part de la FNCCR.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 26042022 / D10 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE 2 PEUPLIER (bâtiments culturels) - Convention d'entente avec la FDE 80 Territoire d'Energie Somme

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le programme ACTEE, a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir

de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre et ses communes membres et la FDE 80 territoire d'énergie Somme et ses communes membres est lauréat de l'appel à projets ACTEE 2 PEUPLIER (bâtiments culturels).

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'Entente avec FDE 80 territoire d'énergie Somme et de désigner les représentants du SIECF à cette Entente.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le Président du SIECF TE FLANDRE a négocié et signé une convention d'Entente avec la FDE 80 territoire d'énergie Somme, il est précisé que le SIECF TE FLANDRE assure le rôle de coordonnateur du groupement,
- de désigner M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz comme représentants du SIECF TE FLANDRE dans cette entente

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 26042022 / D11 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE 2 PEUPLIER (bâtiments culturels) - Déclinaison opérationnelle

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Le SIECF TE Flandre et les 12 communes de Flandre ainsi que la FDE territoire d'énergie Somme et 3 communes de la Somme, sont lauréats du programme ACTEE 2 PEUPLIER pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels.

Dans ce cadre, le Bureau syndical a autorisé la passion d'un groupement de commandes avec les Communes concernées et intéressées.

Le Comité est invité à prendre acte.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 26042022 / D12 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 - Convention d'entente avec le SE 60 / SIDEN SIAN NOREADE / Commune de Beauvais / CCAS de Beauvais et Beauvais Agglomération

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Le programme ACTEE, a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre, le Syndicat d'énergie de l'Oise, le SIDEN SIAN NOREADE, la Commune de Beauvais, le CCAS de Beauvais et Beauvais Agglomération est lauréat de l'appel à projets ACTEE 2 SEQUOIA 3.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'Entente avec les autres membres du groupement et de désigner les représentants du SIECF à cette Entente.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le Président du SIECF TE FLANDRE a négocié et signé une convention d'Entente avec les membres du groupement (SE 60, le SIDEN SIAN NOREADE, la Commune de Beauvais, le CCAS de Beauvais et Beauvais Agglomération), il est précisé que le SE 60 assure le rôle de coordonnateur du groupement,
- de désigner M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz comme représentants du SIECF TE FLANDRE dans cette entente

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 26042022 / D13 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Modification de montant des prises en charge pour ACTEE 2 SEQUOIA 1 - Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments éducatifs

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Par délibération en date du 11 février 2021, le SIECF a fixé les modalités de déclinaison opérationnelle du programme ACTEE 2 SEQUOIA 1,

Il était prévu une prise en charge par les Communes propriétaires de 25% du montant HT des audits et études de conversion (abandon fioul / gaz propane) et analyse de la qualité de l'air intérieur.

L'exécution des marchés d'analyse de la qualité de l'air intérieur a conduit à des modifications de tarification en fonction de l'architecture intérieure des bâtiments et non en fonction de la surface.

Afin d'harmoniser les participations communales à ce programme, il est proposé au Comité de valider le tableau des participations communales suivant :

Commune - Bâtiment	Prix initial € HT	Nouveau prix € HT	Participation communale à verser au syndicat
Hazebrouck - Massiet du Biest	4375	3924	1094
Hazebrouck - Amand MORRIS	4375	4276	1093,75
Volckerinckhove - Ecole	3062	3511,5	765,50
Rexpoede - Ecole	3675	3924	918,75
Godeswaersvelde - Ecole	2450	3275	612,50
Ledringhem - Ecole	2450	3099	612,50
KILLEM - Ecole primaire Jules FERRY	2450	3759	612,50
KILLEM - Ecole maternelle Jules FERRY	2450	3739	612,50
Sainte Marie Cappelle - Ecole	2450	3779	612,50
Bierne- Ecole	3862,5	4491,5	965,63
Oudezeele - Ecole le Petit Prince	3862,5	4511,5	965,63
Looberghe - Ecole Marcel VALCKE	3862,5	4491,5	965,63
Steenvoorde - Groupe scolaire Charles PERRAULT	7187,5	10150,5	1796,88
Le Douliou - Ecole M.YOURCENAR	2900	3749	725,00
Nieppe Ecole élémentaire Roger Salengro	2900	3099	725,00
Nieppe - Groupe scolaire Suzanne Crapet	4875	7272	1218,75
Nieppe - Ecole maternelle Petit Prince	2900	4607	725,00
Nieppe - Ecole élémentaire Arthur Cornette	3862,5	4587,5	965,63
Nieppe - Ecole de musique	3862,5	5071,5	965,63
Hazebrouck - Ecole F.BUISSON	7187,5	10249,5	1796,88
Hazebrouck - Ecole primaire J.MACE	7187,5	7154,5	1796,88
Hazebrouck - Ecole maternelle PASTEUR	3862,5	4529,5	965,63
Hazebrouck - Ecole maternelle J.MACE	3862,5	4999,5	965,63
Hazebrouck - Ecole primaire J.FERRY	4875	5832	1218,75
Hazebrouck - Ecole annexe La Fontaine	3862,5	4530,5	965,63

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8° - Informations sur les décisions

Délibération N° 26042022 / D14 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
15/12/2020	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux dans diverses communes : Monsieur Fabrice GUIGNARD
07/10/2021	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux dans les communes de Wormhout et Holque : Monsieur Fabrice GUIGNARD
24/02/2022	Marchés Publics	Décision du Président : Mission d'analyse de la Qualité de l'Air Intérieure dans les bâtiments éducatifs dans le cadre d'ACTEE 2 SEQUOIA 1. Attribution à SOCOTEC
28/02/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Recrutement d'agents non titulaires pour accroissement d'activité : déploiement fibre numérique
28/02/2022	Commande publique	Délibération du Bureau syndical : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
28/02/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires
28/02/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Lancement d'un marché en procédure ouverte : travaux concourant à la transition énergétique
28/02/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Compétence AODE Gaz - Concession gaz : demande adressée à GRDF pour l'ouverture des négociations en vue d'un nouveau contrat de concession historique
03/03/2022	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention au titre du FNADT 2022
15/03/2022	Marchés Publics	Décision du Président : Mission d'analyse de la Qualité de l'Air Intérieure dans les bâtiments éducatifs dans le cadre d'ACTEE 2 SEQUOIA 1. Attribution à BUREAU VERITAS

Le Comité prend acte

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle VANMAELE
Secrétaire de séance

Michel DECOOL,
Président du SIECF – TE Flandre

*Ce Compte rendu a été adopté lors du Comité syndical du 4 juillet 2022
Puis publié le 8 juillet 2022*